

L'an 2026 et le 10 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE Maire

**Présents :** Mme RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, Mmes : LAURENT Régine, CHOQUET Anne-Laure, DUCOUX Soazig (arrivée à 20h43), PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, DESNOS Sophie, MM : DESPRES Jean-Louis, BOURGEAULT Thierry, GAUTRIN Eric, DE LA CHESNAIS Arnaud (arrivé à 20h45), HARDY Benoît, RUAUX Phillipe.

**Excusé ayant donné procuration** : M. ROZIL Jérôme à M. HARDY Benoît

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 03/02/2026

**Date d'affichage** : 03/02/2026

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DESPRES Jean-Louis

**Objet(s) des délibérations**

**SOMMAIRE**

- 1- Présentation et validation des comptes financiers uniques (CFU) de la Commune,
- 2- Présentation et validation des comptes financiers uniques (CFU) du Lotissement le Courtil de la Fontaine,
- 3- Proposition d'affectation du résultat 2025 du budget principal « Commune »,
- 4- Attributions des subventions communales à caractère social au titre de 2026,
- 5- Modification des tarifs de fournitures de voirie,
- 6- Modification des tarifs de la salle polyvalente,
- 7- Validation de devis,
- 8- Questions diverses

Le Procès-Verbal de la séance du 13 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire explique que les points 1, 2 et 3 ne peuvent pas être votés en raison du non-retour du CFU par la Trésorerie.

Madame le Maire présente les CFU de la Commune et du lotissement Le Coutil de la Fontaine, la validation sera effectuée lors du prochain Conseil municipal.

**4- Attributions des subventions communales à caractère social au titre de 2026,  
Ref : 2026\_02\_07**

Madame DUCOUX présente les demandes de subventions déposées au titre de l'année 2026 par les associations Communales. Celles-ci œuvrent en effet sur le territoire communal en faveur des Epiniacais-es.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **D'AUTORISER** le versement des subventions présentées ci-dessous pour un montant total au titre de l'exercice 2026 de **6 170 €** conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

<b>Associations communales</b>	<b>Montants accordés en 2025</b>	<b>Demande associations 2026</b>	<b>Subvention accordée</b>
ASSP	1 500 €	<b>2 000 €</b>	1 500 €
Arc en Ciel	300 €	<b>320 €</b>	320 €
UNC	500 €	<b>500 €</b>	500 €
APEL	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Au fil du Temps	200 €	<b>200 €</b>	200 €
Détente et loisirs	1 000 €	<b>1 200 €</b>	1 000 €
Club des aînés	400 €	<b>500 €</b>	400 €
ACCA	500 €	<b>500 €</b>	500 €
Comité des fêtes	750 €	<b>800 €</b>	750 €
3 petits pas		Non sollicitée	
Un lien pour tous		Non sollicitée	
Les fous du Coucou		Non sollicitée	
Cœurs des Vésins		Non sollicitée	

Les Manjous d'la sabotée		Non sollicitée	
Club cyclotourisme		Non sollicitée	
Maison Rural de France		Non sollicitée	
<b>TOTAL</b>	<b>6 150 €</b>	<b>7 020 €</b>	<b>6 170 €</b>

- **DE PRECISER** que les crédits de paiement correspondants seront prélevés sur le budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2026, sur l'imputation comptable : chapitre 65 article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

Il est acté que la commune participera à la gerbe pour la commémoration du 11 novembre.

M. GAUTRIN, président de l'UNC ne prend pas part au vote

(pour : 12 contre : 0 abstention : 0 ne prend pas part au vote : 2 Mr Gautrin, Président du Club des aînés et Mr Roizil, Président du comité des fêtes)

#### **5- Modification des tarifs de fournitures de voirie. Ref : 2026\_02\_08**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les tarifs des fournitures de voirie doivent être actualisés au titre de l'année 2026.

L'entreprise FRANS BONHOMME a été sollicitée et propose les tarifs suivants :

Tube ECOBOX SN8 ID300 OD350 6 M : 70 € TTC

Tube ECOBOX SN8 ID215 OD250 6 M : 75 € TTC

Tube ECOBOX ID400 OD465 SN8 6M : 130 € TTC

Grille Plate Capto +PMR C250 600NF : 150 € TTC

Grille Plate Capto +PMR C250 500NF : 95 € TTC

GR CONCAVE CARPMR AV CAD 500 C250 : 140€ TTC

TUYAU BETON ARME AVEC JOINT D300 2,40 M : 115 € TTC

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :**

- **D'ACTUALISER** les tarifs de fournitures de voirie au titre de l'année 2026 comme indiqué ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

## 6- Modification des tarifs de la salle polyvalente . Ref : 2026\_02\_09

Vu la délibération 2025-10-59 fixant les tarifs de locations des salles Polyvalente et de la Motte au titre de l'année 2025,

Considérant qu'il est proposé comme chaque année, de revoir et fixer les nouveaux tarifs applicables à compter du 1er janvier 2026 :

Considérant que les gratuités de la salle polyvalente doivent être précisées :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :**

- **DE FIXER ET METTRE A JOUR** les tarifs tels que présentés ci-dessous à compter du 1er janvier 2026 :

<u>Tarifs de location de la salle polyvalente.</u>	2025	2026
<b>Personnes domiciliées dans la Commune :</b>		
salle journée (avec vidéoprojecteur et micro)	357 €	357 €
salle 2ème journée	197 €	197 €
vin d'honneur	75 €	75 €
repas des associations communales	131 €	131 €
associations communales (loto, concours de belote, thé dansant,...)	109 €	109 €
<b>Personnes domiciliées hors Commune :</b>		
salle journée (avec vidéoprojecteur et micro)	474 €	481 €
salle 2ème journée	239 €	243 €
vin d'honneur	108 €	110 €
associations, coopératives ou autres organismes (avec vidéoprojecteur et micro)	204 €	207 €
entreprises	474 €	481 €

Une caution de 1 000 € est demandée aux locataires de la salle.

Par ailleurs, pour les frais de chauffage, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, le tarif retenu est de 0.60 € le kWh.

La gratuité de la salle est accordée pour :

- les associations communales : une fois par an (1ère location gratuite) puis une location gratuite toutes les 5 locations,

- le téléthon et octobre rose
- les activités de l'école, sur le temps scolaire,
- les assemblées générales des associations communales,
- la journée des classes de la commune

- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **7-Validation de devis Ref : 2026\_02\_10**

Devis présentés par M. BOURGEOULT et Mme LAURENT :

- Proposition de prestation de balayage par ENTR'AM : 2 616 € HT soit 2 877.60 € TTC
- Proposition de livraison de sable et de gravier par TBL : 2 070.00€ HT soit 2 484.00 € TTC

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise ENTR'AM pour la prestation de balayage pour un montant de **2 877.60 € TTC**
- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise TBL pour un montant de **2 484.00 € TTC**

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

### **Points abordés par Mme RAMÉ-PRUNAUX :**

#### **\* Planning pour la tenue du bureau de vote le 15 mars 2026 :**

Madame le Maire fait passer un planning afin que les conseillers s'inscrivent pour la tenue du bureau de vote le 15 mars prochain.

• **Busage rue de la Barbière :** La commune s'était engagée à buser, rue de La Barbière vers le lotissement « Courtil de la Fontaine ». Cette opération pourra s'effectuer à la fin des travaux de l'école, dans le cadre d'un aménagement global pour en sécuriser les accès.

• **Courrier de l'association TERBEL :** Madame le Maire lit un courrier de l'association TERBEL qui souhaiterait organiser un évènement festif le 5 septembre 2026 sur la commune.

• Procédure judiciaire : Madame le Maire informe le conseil qu'un citoyen va saisir le tribunal administratif et la commission d'accès des actes administratifs (CADA) concernant une demande de transmission de documents.

• Chaises de la salle polyvalente : le fournisseur est surpris de l'usure des assises, il va renvoyer une vingtaine de nouvelles assises et des tampons.

• Dates à retenir :

- 17 février : Commission Finances Fonctionnement 9h30
- 24 février : Commission Finances Investissement 9h30
- 3 mars : Commission Finances 20h
- 10 mars : Conseil Municipal Budget **19h00**

#### **Points abordés par M. BOURGEAULT :**

M. Bourgeault présente le bilan de la commission voirie.

Une vitesse excessive a été constatée sur la route de La Croix de Pierre, la pose de panneaux de limitation à 50 est envisagée, à une distance maximale de 150 mètres de l'entrée du lieu-dit.

La commission a étudié la demande de particuliers souhaitant acquérir un chemin communal à La Ville Jean. Une délibération sera prise au prochain conseil pour lancer la procédure et l'enquête publique ultérieurement.

La commission s'est déplacée pour trouver un emplacement d'abri bus entre le Croiset et la Pommerais, la demande auprès de la Région a été transmise.

#### **Point abordé par Mme LAURENT :**

Madame Laurent évoque les bons retours sur la plantation rue du presbytère avec Breizh Bocage et les enfants.

#### **Points abordés par les conseiller-es municipaux :**

- **Sophie DESNOS** demande l'âge des jeunes pour le dispositif argent de poche, il faut avoir 16 ans dans l'année.
- **Joëlle TRUFFLET** transmet l'information de plusieurs habitants du lotissement du Coutil de la Fontaine, le sens interdit est souvent emprunté et le panneau indiquant le lotissement n'est pas visible. De plus la visibilité à la sortie du lotissement, rue du Douet des Roches, est limitée. Il faudrait retirer quelques lamelles des panneaux occultants, les riverains vont être sollicités.

- **Arnaud de LA CHESNAIS** informe que le pylône situé à Haute Porte va être remonté de 6 mètres.
- **Eric GAUTRIN** informe qu'il y a des personnes qui seront bénévoles pour le réaménagement de l'église de St Léonard.

Séance levée à : 22:19

En mairie, le 12/02/2026

Le Maire

SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX



Secrétaire de séance

Jean-Louis DESPRES